

Le député a parlé du bill sur les postes. Il s'agit d'un bill très important. Nous n'avons pas l'intention non plus d'en retarder l'étude. Nous aimerions disposer de beaucoup plus de temps, mais je tiens à consulter le ministre des Postes pour avoir des précisions sur l'amendement dont le député vient de parler. J'espère être en mesure d'annoncer plus tard quand exactement commenceront l'étape du rapport et celle de la troisième lecture de ce bill mais, pour le moment, j'aimerais m'entretenir avec les leaders parlementaires afin de négocier un délai raisonnable pour l'adoption de ce bill.

Je répète, enfin, que je suis heureux que le NPD ait officiellement accepté de limiter la durée des interventions et de prolonger les heures de séance. Je m'en souviendrai. Je suis disposé à discuter encore de cette question avec les conservateurs afin d'en arriver le plus tôt possible à un accord. Mais je crois comprendre, d'après la réaction de mon collègue, que cet accord n'est pas pour aujourd'hui. Espérons qu'il interviendra demain ou dans les prochains jours.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, comme l'a laissé entendre mon ami, il ne sera pas possible d'en arriver aujourd'hui à un accord. Néanmoins, le président du Conseil privé et la Chambre ne devraient pas oublier que nous avons convenu aujourd'hui de régler le plus rapidement possible les autres questions inscrites au *Feuilleton* afin d'avoir le temps de débattre de la question constitutionnelle. C'est d'ailleurs la position que j'ai toujours défendue. Naturellement, nous pourrions poursuivre nos discussions privées de la façon la plus amicale possible.

Quand viendra le moment d'étudier le bill C-60 tout à l'heure, car je crois que telle est son intention, nous serons prêts à accepter une limitation marquée du temps de parole. En fait dix minutes par discours et un intervenant par parti nous conviendrait.

M. Broadbent: Madame le président, j'invoque le même Règlement. J'ai écouté avec intérêt le leader du gouvernement à la Chambre proposer de réduire le temps de parole de chaque député et d'ajouter un certain nombre d'heures de séance afin que nous ayons davantage le temps de débattre la question constitutionnelle ainsi que la réponse de mon leader à la Chambre au nom du Nouveau parti démocratique. Je suis néanmoins préoccupé par les propos qu'a tenus le leader à la Chambre du Parti conservateur. D'après ce que j'ai compris, il n'a pas encore été décidé de réduire la durée des discours ou d'augmenter le nombre d'heures réservées au débat au cours de la semaine. Je voudrais donc demander au leader à la Chambre du Parti conservateur . . .

M. Nielsen: Il est le leader à la Chambre de l'opposition.

M. Broadbent: Le leader à la Chambre de l'opposition officielle en effet. Très bien dit. Quelle remarque pertinente!

M. Nielsen: Ne commettez plus cette erreur.

● (1530)

M. Broadbent: Le député a fait une remarque précise, ce qui est rare, mais je lui en sais gré. Elle était même vraie, ce qui est presque . . . non, je ferais mieux de me surveiller!

Privilège—M. Fulton

De toute façon, je voudrais demander au leader conservateur à la Chambre de nous dire si son parti est disposé à répondre demain ou lundi au plus tard à deux questions. Tout d'abord, le parti conservateur accepterait-il de limiter la durée des discours à 20 minutes et d'augmenter le nombre d'heures de séance?

Des voix: Règlement!

M. Broadbent: Deuxièmement, est-il disposé à mettre rapidement son amendement aux voix, afin que la Chambre puisse passer à d'autres amendements importants qui touchent les autochtones, les Canadiennes et le Sénat? A-t-il vraiment l'intention de faire de l'obstruction systématique?

Mme le Président: Je dois faire remarquer que le député pose une question fort inusitée. Je ne crois pas pouvoir l'accepter. Si le député de Nepean-Carleton veut y répondre, il n'en tient qu'à lui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je crois qu'un des députés les plus éminents est le leader à la Chambre du parti auquel appartient le député d'Oshawa, mais il aurait intérêt à demander à cet honorable représentant de lui enseigner quelques règles de savoir-vivre.

M. Cossitt: Madame le Président, je voudrais intervenir au sujet du même recours au Règlement. Je voudrais poser au leader du gouvernement une question au sujet de bill C-38 même si ce dernier est loin d'être en tête de liste des priorités législatives du gouvernement. Certains de mes électeurs m'ont demandé quand ce bill serait lu pour la deuxième fois. Il tend, entre autres choses, à rendre possible la saisie-arrêt du traitement des fonctionnaires de façon à les placer au même niveau, devant la loi, que les citoyens ordinaires; autrement dit, les fonctionnaires fédéraux ne jouiraient d'aucun privilège à l'exception de ceux qui sont accordés à tous leurs concitoyens. Je sais que ce bill revêt un intérêt tout particulier pour beaucoup de gens, y compris ceux de ma circonscription. Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quand ce bill sera lu pour la deuxième fois?

M. Pinard: Madame le Président, voilà une autre bonne raison pour laquelle le député devrait conseiller à son parti d'accepter d'abrégé les interventions et de prolonger nos heures de séance. Cela nous permettrait d'étudier un plus grand nombre des bills inscrits au *Feuilleton*. En effet, je pense à 35 d'entre eux au moins qui pourraient être expédiés assez rapidement. Voilà de quoi nous faire prendre un bon départ, demain. J'espère que nous pourrions les étudier tous dans des délais raisonnables. Le bill C-38 est l'un de ceux-là.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FULTON—LES PRÉSUMÉES DÉCLARATIONS TROMPEUSES DE CERTAINS MINISTRES—DÉCISION DE M^{me} LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Le 12 février dernier, le député de Skeena (M. Fulton) a soulevé la question de privilège au sujet de déclarations trompeuses de certains ministres. J'ai étudié attentivement les arguments présentés par le député ainsi que les observations des ministres visés.